

5AB – Former des examinateurs-correcteurs DELF-DALF

LE CLEACH, Laura

Ingénieure pédagogique, France Education international

Domaine

Former

Public

Ce module s'adresse uniquement à des responsables et chargés de mission pédagogique, directeurs des cours, attachés de coopération, formateurs de formateurs susceptibles d'intervenir dans un dispositif d'évaluation DELF-DALF et désignés, à l'étranger, par le responsable du service de coopération et d'action culturelle ou, en France, par le responsable d'un centre agréé par le rectorat.

Prérequis

Ce module est ouvert uniquement aux personnes titulaires d'une habilitation d'examineur-correcteur DELF-DALF en cours de validité et justifiant d'une expérience de l'évaluation des épreuves orales et écrites du DELF et du DALF.

L'habilitation de formateur couvrira nécessairement les niveaux précédemment obtenus lors de l'habilitation d'examineur-correcteur.

Les participants seront nécessairement rattachés à un centre d'examen DELF-DALF et recommandés par leur responsable de centre ou responsable de gestion centrale.

Afin que les participants tirent le meilleur profit de la formation, une maîtrise de la langue française, correspondant au minimum au niveau B2 du *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)*, est requise.

Objectif général

Ce module vise l'acquisition de compétences requises pour devenir formateurs d'examineurs-correcteurs des épreuves du DELF et du DALF afin de démultiplier ensuite localement les formations d'habilitation et assurer les renouvellements d'habilitation.

Il vise également à renforcer leurs compétences d'évaluateurs et à connaître les nouveaux outils et les nouvelles dispositions relatives à l'évaluation du DELF et du DALF.

À l'issue du parcours, une attestation d'habilitation valable 5 ans sera délivrée à chaque participant, sur la base de modalités d'évaluation qui seront précisées en formation.

France Éducation international se réserve le droit de ne pas habiliter un participant - complètement ou partiellement - s'il ne satisfait pas aux critères d'habilitation.

Présentation du module

Dans un premier temps, les participants seront amenés à réfléchir à la présentation de France Éducation international, du dispositif DELF-DALF et du CECRL dans un stage local d'habilitation des examinateurs-correcteurs.

Dans un second temps, ils prépareront et animeront des modules de formation selon des focus prédéfinis.

Pour finir, ils établiront le vademécum du formateur et se familiariseront avec les procédures d'organisation d'un stage local et le matériel mis à la disposition des formateurs habilités.

Modalités de travail

La formation est conçue selon une approche de type formation/action où alternent les apports théoriques, les échanges de points de vue et de pratiques, les séquences de réflexion individuelle et les travaux en groupes. La durée du module est de **30 heures** (18 séances de 1h40).

Contenus prévisionnels des séances

Séance 1 : Se présenter. Formuler ses besoins et attentes pour les mettre en regard des objectifs du module. Mutualiser ses représentations et ses pratiques. Présenter les objectifs du module. Présenter France Éducation international et le dispositif DELF-DALF. Réactualiser les connaissances sur le *CECRL*.

Séance 2 : Animer un module sur le *CECRL* (définir les objectifs et le type d'activités).

Séance 3 : Module modélisant sur le niveau A1 (1/2).

Séance 4 : Module modélisant sur le niveau A1 (2/2).

Séance 5 : Élaborer un programme de formation. Élaborer une séquence pédagogique de formation d'habilitation, créer des activités de formation. Travailler en groupe.

Séance 6 : Travailler en groupe (suite).

Séance 7 : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF A2 (1/2).

Séance 8 : Former à l'évaluation du DELF A2 (2/2).

Séance 9 : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF B1 (1/2).

Séance 10 : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF B1 (2/2).

Séance 11 : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF B2 (1/2).

Séance 12 : Former à l'évaluation du DELF B2 (2/2).

Séance 13 : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DALF C1 (1/2).

Séance 14 : Former à l'évaluation du DALF C1 (2/2).

Séance 15 : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DALF C2 (1/2).

Séance 16 : Former à l'évaluation du DALF C2 (2/2).

Séance 17 : Établir le guide des bonnes pratiques du formateur (définir les critères de qualité d'un stage de formation). S'approprier les modalités d'organisation d'un stage local et les procédures d'habilitation. Découvrir les outils, activités et ressources à disposition du formateur

Séance 18 : Faire une synthèse des contenus de formation. Effectuer le test final d'habilitation du formateur.

Éléments bibliographiques

- Conseil de l'Europe/Conseil de la coopération culturelle/Comité de l'éducation/Division des langues vivantes. *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*. Paris : Didier, 2001, 190 p.
- MÉGRE Bruno, RIBA Patrick. *Démarche qualité et évaluation en langues*. Paris : Hachette, 2015 (F nouvelle formule).
- TAGLIANTE Christine. *L'évaluation et le cadre européen commun*. Paris : CLE International, 2005, 207 p. (Techniques et pratiques de classe).
- VELTCHEFF Caroline, HILTON Stanley. *L'évaluation en FLE*. Paris : Hachette, 2003, 143 p. (F nouvelle formule).